


# Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2022/2791(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Plan de rejets pour les pêcheries de turbot en mer Noire en ce qui concerne la prolongation de l'exemption, liée à la capacité de survie élevée, à l'obligation de débarquement pour le turbot en mer Noire	
Complétant <a href="#">2011/0195(COD)</a>	
Sujet	
3.15.01 Conservation des ressources halieutiques et de pêche	
3.15.05 Captures de poissons, contingents tarifaires d'importation	
Zone géographique	
Mer Noire région	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 <a href="#">Pêche</a>		

Evénements clés			
12/08/2022	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2022)05725</a>	
22/08/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
14/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/11/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/2791(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	PECH/9/09948

Portail de documentation				
Document de base non législatif		<a href="#">C(2022)05725</a>	12/08/2022	EC